



Page 1

Édito

- **Un ministère, deux ministres : pour quelle politique ?**

Page 2

- **Pendant les déménagements, le service continue**

Page 3

- **Le compte personnel de formation entre en vigueur**
- **Brèves**

Page 4

- **Entrevue avec monsieur Darmanin**

le BERCYlien

Directeur de la Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Vincent DENIS

Évelyne HIGOUNET

Damien LEROUX

Renaud RECROSIO

Daniel ROUZY

Un ministère, deux ministres : pour quelle politique ?

Les premiers gouvernements d'Emmanuel Macron renouent avec la partition des ministères économiques et financiers.

Partage des rôles ou volonté de diviser pour contrôler ?
Notre administration se retrouve coupée en deux :

- Économie et Finances confiées à Bruno Le Maire (avec un secrétaire d'État sans attribution en qualité d'adjoint au ministre, un proche du président de la République) ;
- Action et Comptes publics attribués à Gérard Darmanin.

Dans les domaines de la Fonction publique et de la modernisation de l'État, les attributions du ministre de l'Action publique, titulaire du budget et de la Fonction publique envoient des signaux ambivalents.

Que la réforme de l'État et les fonctionnaires soient gérés dans le même portefeuille, soit, mais on peut s'inquiéter du poids excessif des orientations budgétaires dans cette gestion !

Le **SPACEFF-CFDT** attend des nouveaux ministres qu'ils se montrent ambitieux pour les missions et les effectifs nécessaires au fonctionnement de nos administrations centrales. Il considère aussi indispensable que la négociation sociale soit mise au cœur de chaque réforme.

Par le dialogue et l'action syndicale, la CFDT saura leur rappeler fermement ces exigences.

DGAFP

PENDANT LES DÉMÉNAGEMENTS, LE SERVICE CONTINUE

Le décret n° 2016-1804 du 22 décembre 2016 a attribué à la direction générale de l'administration et de la fonction publique de nouvelles missions de « DRH de l'État ».

Avec la création de 30 emplois supplémentaires, la DGAFP se réorganise.

Les déménagements du mois de juin concernent la quasi-totalité des agents. Faut de place pour les collègues travaillant au 2 boulevard Diderot, quinze agents de la direction du département des études et des statistiques sont contraints de déménager vers le bâtiment Sully, 64 allée de Bercy.

Déménagement à tous les étages

La réorganisation des services et des bureaux se révèle compliquée, les contraintes nombreuses : recherche de cohérence entre les services et les bureaux, aménagement d'espaces de réunions...

Grâce à l'investissement des services logistiques, immobilier et informatique, la quasi-totalité des agents parviendra à déménager en un mois tout en densifiant l'occupation des m² utiles (hors direction et encadrants, sachant que ces derniers représentent 30 % des effectifs).

Concrètement, la qualité de vie au travail des agents se trouve fortement impactée, raison pour laquelle la **CFDT** demandera, au prochain comité technique spécial, qu'un baromètre social mesure la perception des agents de leurs conditions de travail.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ENTRE EN VIGUEUR

Le décret précisant les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (anciennement DIF) dans la fonction publique a été publié au *Journal officiel* (décret n° 2017-928 du 6 mai 2017).

Composante du compte personnel d'activité (CPA) institué par la loi Travail et entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, ce dispositif est mobilisable à l'initiative de l'agent en vue de suivre des actions de formation « pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle ». Ce compte est alimenté à hauteur de 24 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par année de travail dans la limite d'un plafond de 150 heures.

En revendiquant le compte personnel de formation (CPF), la **CFDT** a souhaité contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Ils disposent désormais d'un droit pour préparer une mobilité professionnelle qui n'est plus liée au bon vouloir de l'employeur mais est reconnu individuellement à chaque salarié du public ou du privé.

Pour la CFDT, le CPF doit, avec le compte de prévention de la pénibilité, constituer pour tous les salariés un droit universel transférable auprès de tout employeur public comme privé.

BRÈVES

Hausse importante du recrutement de catégorie C à la DGFIP

Cette année, ce sont au total 1 851 nouveaux agents de catégorie C qui seront accueillis en formation à la DGFIP.

Ce niveau de recrutement est exceptionnel, avec plus de 700 lauréats supplémentaires par rapport à juin 2016 (+ 60 %).

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre administration.

Pouvoir d'achat : suppression des cotisations salariales ?

Le nouveau gouvernement s'est engagé à une augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés via la baisse des cotisations salariales. Sa déclinaison pour la fonction publique fera l'objet d'un rendez-vous salarial en octobre prochain.

Le T.A. de Paris annule des nominations

Saisi par le **SPACEFF-CFDT**, le Tribunal administratif de Paris a exigé le respect des règles réservant 50 % des emplois de direction aux administrateurs civils. Pour la CFDT, les postes de la fonction publique doivent être attribués en respectant le statut des fonctionnaires et la réglementation. [Mots clés de recherche sur internet : justice annule nomination CFDT](#)

ENTREVUE AVEC MONSIEUR DARMANIN

La CFDT finances a été reçue le 1^{er} juin dernier par le ministre de l'Action et des Comptes publics.

La CFDT a appelé l'attention du ministre sur le fait que les suppressions aveugles d'effectifs doivent cesser car elles ne tiennent pas compte des réalités des missions remplies par les agents de son ministère. À la demande de la CFDT, le ministre a apporté des précisions sur les principales réformes fiscales envisagées.

Réforme de la taxe d'habitation

Interrogé sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le ministre a répondu que le Président de la République souhaitait la mise en œuvre de cette réforme dans les trois ans à compter de 2018.

Prélèvement à la source

Le précédent gouvernement a survendu le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu (IR). Pour la CFDT, ce n'est pas la réforme fiscale attendue puisqu'il ne concerne que le paiement de l'IR. Même pour ce qui est des modalités techniques, l'opportunité de confier le prélèvement aux employeurs est discutable alors que la mensualisation, qui a fait ses preuves, pourrait être étendue à tous les contribuables.

La CFDT a préconisé de laisser à la DGFIP la gestion intégrale du recouvrement de l'IR tout en le modernisant grâce à la suppression du décalage d'un an.

Depuis des mois, nombre d'agents de la DGFIP travaillent à l'organisation du PAS. Ils s'efforcent de prévoir les difficultés que rencontreront les employeurs et les contribuables.

Christian Eckert avait chiffré à 500 le nombre d'équivalents temps plein nécessaire à la seule préparation du prélèvement à la source. En réalité, c'est toute la DGFIP qui est mobilisée !

Le Premier ministre, Édouard Philippe a maintenu cette soi-disant « bonne réforme » en la retardant d'un an. Une fois de plus, les personnels chargés d'expliquer la réforme au public l'apprennent par voie de presse (calendrier, modalités, ...).

Le ministre des Comptes publics doit clarifier les conditions du report et la portée de l'expérimentation sur la base du volontariat en 2018.

POUR NOUS CONTACTER

CFDT Centrales Finances - 120, rue de Bercy - Bât Necker - Télédoc 704
75572 PARIS CEDEX 12 - Tél. : 01.53.18.72.89
Courriel : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr



▶▶▶ SPACEFF

Pour visiter notre site, flashez le code ci-contre

